

**RT 2012 TABLEAU DE SYNTHESE**  
 Champ d'application et attestations à joindre

Projets	RT applicable	Attestation à joindre au dépôt		Attestation à joindre à l'achèvement		
		Attestation RT 2012	Attestation RT 2012 « simplifiée »	Attestation RT2012	Attestation RT 2012 « simplifiée »	Attestation RT Bâtiments existants « globale »
		Article R 431.16 i ) du code de l'urbanisme (arrêté du 11/10/2011)		Articles R 462-4-1 et 462-4-2 du code de l'urbanisme (arrêté du 11/10/2011 et arrêté non encore publié)		

**Constructions nouvelles et extensions ou surélévations**

Construction < à 5m2 (aucune demande d'autorisation d'occupation du sol)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NON
DP construction nouvelle ≥ 5 et ≤ 20 m2	RT 2012	NON	NON	NON	NON	NON
DP extension ou surélévation < 30 % d'existant	RT « par éléments »	NON	NON	NON	NON	NON
DP extension ou surélévation > 30 % d'existant	RT 2012	NON	NON	NON	NON	NON
PC construction nouvelle, extension et surélévation > 20m2 et < 50 m2 SP et SRT (surface de plancher et surface réglementation thermique)	RT « par éléments »	NON	OUI	NON	OUI	NON
PC construction nouvelle ≥ 50 m2	RT 2012	OUI	NON	OUI	NON	NON
PC pour une extension, maison individuelle > 50m2 mais <100 m2 SRT (surface réglementation thermique)	RT 2012 « intermédiaire »	NON	OUI (bbio + surface de baies + régulation du chauffage uniquement)	NON	OUI	NON
PC extension, maison individuelle > 100m2	RT2012	OUI	NON	OUI	NON	NON
PC extension ou surélévation ≤ 150 m2 SRT et 30 % d'existant hors maison individuelle	RT « par éléments »	NON	OUI	NON	OUI	NON
PC extension ou surélévation > 150 m2 SRT et 30 % d'existant hors maison individuelle	RT 2012	OUI	NON	OUI	NON	NON

**Travaux sur constructions existantes (y compris changements de destination)**

DP ou PC sur construction existante < à 50m2 SP	NEANT	NON	NON	NON	NON	NON
DP ou PC sur construction existante entre 50 et 1000 m2 SP	RT bâtiments existant « par éléments »	NON	NON	NON	OUI	NON
DP ou PC sur construction existante supérieure à 1000 m2 SP	Si construction achevée après 31/12/1947 et coût des travaux supérieur à 25 % : RT bâtiments existants globale	NON	NON	NON	NON	OUI
	Sinon : RT bâtiments existant « par éléments »	NON	NON	NON	OUI	NON